

# Retrait du projet de loi sur le travail !

- Le projet de loi du gouvernement est une attaque en règle contre le droit du travail. Si cette loi était votée, par simple accord d'entreprise, l'employeur pourrait :
- obliger les salariés-es à travailler 12 h par jour au lieu de 10, et même jusqu'à 60 h par semaine ;
  - majorer les heures supplémentaires – au-delà des 35 h légales – de 10% au lieu de 25 % ;
  - licencier dès que le chiffre d'affaires diminuerait.
- Et un licenciement jugé illégal par les prudhommes ne serait plus indemnisé selon le préjudice subi mais selon l'ancienneté !

**Comment le fait de faciliter les licenciements ou d'augmenter la durée de travail des actifs pourrait créer de l'emploi ?**

**Allongement de la durée du travail, travail de nuit, licenciements : on revient un siècle en arrière quand les patrons régnaient en « maîtres » sans Code du travail.**

## TRAVAIL : LE CODE A CHANGÉ



## La CGT a des propositions alternatives

Plus de 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi. Il faut revenir aux 35 h réelles dans toutes les entreprises !

Aujourd'hui, la durée effective du travail est de plus de 39 h. La ramener à 35 h obligerait à embaucher massivement, avec maintien intégral des salaires en prenant sur les profits. Il faut taxer les heures supplémentaires de sorte que cela dissuade les employeurs : au moins 50 % dès la première heure.

35 h réelles, c'est 2,5 millions d'emplois possibles. Et aller vers les 32 heures, c'est 2 autres millions d'emplois.

Retrouvez toutes les propositions de la CGT sur son site internet : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Retrouvez les propositions du Collectif « Ce code Qu'il Faut Défendre » (CQFD) sur le site internet :

<https://cqfddutravail.wordpress.com/>

## L'unité du monde du travail

**est nécessaire pour agir !**

Ce projet est très largement rejeté : une intersyndicale large a rappelé que le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi ; depuis plusieurs mois, le collectif unitaire « Ce code Qu'il Faut Défendre » (CQFD), rassemblant largement forces politiques de gauche, syndicats et associations, a engagé un travail de décryptage des objectifs du gouvernement et du patronat pour remettre en cause les droits collectifs ; une pétition lancée il y a une semaine par des militant-e-s syndicalistes et associatifs a recueilli plus de 900 000 signataires ; la CGT a posé le principe d'une journée d'action unitaire le 31 mars... Tout ceci montre l'ampleur de la colère qui traverse le pays.



## La CGT Educ'action appelle à la mobilisation !

**Le 9 mars avec les organisations de jeunesse**

**Et dans toutes les actions et initiatives pour préparer la grève nationale interprofessionnelle du 31 mars**



***Des préavis de grève sont déposés chaque jour***



Tract loi travail mars 2016

**Pour rejoindre la CGT Educ'action**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mél : .....

Adresse : .....

Métier : .....

Lieu d'exercice : .....

**Je renvoie ce coupon à CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)**